



## Isabelle Lafont

### Portrait

Isabelle Lafont est avocate et associée. Au fil de ses mandats, elle a acquis une solide expérience dans la pratique du litige civil et commercial, tant à titre de plaideuse, de conseillère que de négociatrice.

Avant de se joindre à notre équipe, elle a travaillé durant sept années au sein du groupe de litige d'un grand bureau de Montréal.

Isabelle détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke, avec mention, et est membre du Barreau du Québec depuis 2006. Elle a également déposé avec succès un mémoire de maîtrise dans le cadre du programme Droit des technologies de l'information de l'Université de Montréal. Son mémoire porte sur la responsabilité civile des entreprises dans le secteur privé à l'égard de la sécurité des renseignements personnels.

Enfin, elle membre active dans plusieurs associations, notamment à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, à la Jeune Chambre de commerce de Montréal, à l'association québécoise de la distribution de fruits et légumes et à l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

### Contactez Isabelle Lafont

Par courriel  
ilafont@belleaulapointe.com

Par téléphone  
514.987.6676

### Profil d'Isabelle Lafont

Année d'admission au Barreau  
2006

Formation  
Maîtrise en droit, Université de  
Montréal, 2014

Baccalauréat en droit,  
Université de Sherbrooke, 2005

### Reconnaisances

2005 | Prix du Barreau du  
Québec : Meilleure moyenne  
durant le Baccalauréat en droit.

2003-2005 | Palmarès de la  
faculté de droit de l'Université  
de Sherbrooke pendant trois  
ans.

### Parutions

10 NOVEMBRE 2011 | ISABELLE LAFONT  
Le détournement de clic

15 OCTOBRE 2011 | ISABELLE LAFONT  
La visioconférence et la justice naturelle

9 OCTOBRE 2011 | ISABELLE LAFONT  
La croyance honnête

29 SEPTEMBRE 2011 | ISABELLE LAFONT  
La diffusion libre du droit : un acquis?

28 MARS 2011 | ISABELLE LAFONT  
La « preuve Facebook » : la preuve de quoi au juste?

10 MARS 2011 | ISABELLE LAFONT  
La sécurité qui n'intéressait pas

1 FÉVRIER 2011 | ISABELLE LAFONT  
Vers la fin de l'anonymat sur internet?



## Mandats représentatifs

- Représentations devant la Cour d'appel au sujet de l'obligation de l'intervenant agressif d'inscrire sa cause dans le délai de rigueur de 180 jours. (C.C. c. Fondation G.C., 2015 QCCA 123)
- Représentation d'un propriétaire devant la Cour Supérieure à l'encontre de la requête pour autorisation de poursuivre des procédures d'expropriation d'une municipalité à la suite de la contestation de son avis d'expropriation. (Centres d'achats Beauward ltée c. Longueuil [Ville de], 2014 QCCS 3921)
- Représentation d'un promoteur immobilier devant la Cour Supérieure afin d'obtenir la délivrance d'un permis de construction et l'annulation de certains règlements d'une municipalité. (Entreprises Argo inc. c. Boucherville [Ville de], 2014 QCCS 2611)
- Représentation d'une héritière dans un litige de succession visant à faire déclarer inhabile un procureur, notamment en raison d'un manque de détachement et d'indépendance. (Deutsch c. Deutsch, 2013 QCCS 1)
- Implication dans des litiges de construction visant la correction de déficiences dans des immeubles à logements.
- Implication dans un recours collectif représentant de petits investisseurs victimes d'une fraude de type Ponzi dans le cadre d'un recours autorisé à l'encontre notamment de firmes comptables et de gardiens de valeurs sur une base extracontractuelle.
- Représentations devant la cour d'appel dans un arrêt important qui précise les critères donnant ouverture au principe de forum non conveniens qui introduit la possibilité qu'un tribunal québécois décline sa compétence dans un litige international. (Stormbreaker Marketing and Productions Inc. c. Weinstock, 2013 QCCA 269)
- Implication dans le cadre d'une réclamation en dommages d'une société à la suite du départ d'un de ses associés. (Proulx c. De Grandpré Chait, 2013 QCCS 2582)
- Implication dans le cadre d'un recours pour oppression entre membres d'une même famille dans le contexte d'une planification fiscale successorale. (Sawyer c. S. Teller Ltd., 2012 QCCS 5416)
- Représentations dans le cadre d'une réclamation pour le paiement de la balance de prix de vente d'actions où l'obligation de bonne foi a fait l'objet d'une analyse vu lien de confiance entre les partenaires d'affaires. (Le Dû c. Parvillé, 2012 QCCQ 1447)
- Représentations dans le cadre d'une demande de provision pour frais présentée par un liquidateur testamentaire. (Bienstock [Succession de], 2009 QCCS 6070)
- Représentations dans le cadre d'une demande d'ordonnance de sauvegarde visant à obtenir le paiement du loyer et des charges où les dispositions du bail commercial ont fait l'objet d'une analyse eut égard aux doléances du locataire. (Appartements Port-Royal inc. c. Petrusa, 2012 QCCS 5964)
- Représentations dans le cadre d'une demande de réduction de garantie substituée à une hypothèque légale. (3473040 Canada inc. c. ITR Acoustique inc., 2009 QCCS 117)